

Collège Dawson

Politique de développement durable

Préparée par: Le bureau du développement durable

BOG-DG-06

Adoption initiale: 20 avril 2009

Révision: 13 novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE	1
2.	DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
3.	CHAMP D'APPLICATION	1
4.	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	2
5.	DÉFINITIONS	2
5.1	<i>Plan de développement durable annuel</i>	2
5.2	<i>Rapport de développement durable annuel</i>	2
6.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	2
6.1	<i>Conseil d'administration</i>	2
6.2	<i>Direction générale</i>	2
6.3	<i>Direction des études</i>	2
6.4	<i>Directeurs et directrices</i>	3
6.5	<i>Directeurs adjoints et directrices adjointes des études</i>	3
6.6	<i>Direction adjointe du bureau du développement durable</i>	3
6.7	<i>Bureau de l'assurance qualité et de la planification (BAQP)</i>	3
6.8	<i>Comité consultatif sur le développement durable</i>	3
7.	RÉVISION DE LA POLITIQUE	4
8.	ENTRÉE EN VIGUEUR	4

Cette politique a été adoptée en anglais. En cas de divergence la version anglaise prévaut sur la version française.

1. PRÉAMBULE

La mission du Collège Dawson consiste à :

- **éduquer** une population diversifiée d'étudiants grâce à des activités d'apprentissage transformatrices et novatrices;
- **engager** les apprenants et leur donner les moyens de devenir des citoyens actifs et responsables;
- **enrichir** la société en offrant des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en cultivant les partenariats et en contribuant à un avenir pacifique et durable.

Valeur fondamentale - Le bien-être pour tous

Tous les étudiants, les étudiantes et les employés de Dawson sont respectés, valorisés et soutenus dans la poursuite de leurs objectifs éducatifs et professionnels uniques. Avec eux et elles, nous cultivons des communautés d'apprentissage et de travail stimulantes, inclusives et bienveillantes. La croissance individuelle et collective étant fondée non seulement sur des communautés solidaires, mais aussi sur un environnement sain, nous encourageons la prise de conscience et les actions qui contribuent à notre rôle d'intendant du monde naturel. En somme, nous agissons au service du bien-être à long terme des personnes, des communautés et des écosystèmes.

Objectif institutionnel - Un environnement sain et durable

Intégrer la durabilité - environnementale, sociale, économique - dans le secteur des études et dans tous les services afin d'accroître la sensibilisation et de créer des possibilités d'action individuelle et collective.

2. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Collège Dawson donne un sens pluraliste et inclusif à la durabilité qui englobe la santé humaine et écologique, la justice sociale, la sécurité des moyens de subsistance et un monde meilleur pour toutes les générations. Lorsque les systèmes économiques, sociaux et écologiques sont sains et durables, ils fournissent les conditions nécessaires au **bien-être pour tous**.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique aux opérations et à la gestion de tous les bâtiments et campus du Collège Dawson. Tous les membres de la communauté du Collège Dawson, y compris les étudiants et les étudiantes, le personnel, les partenaires et les fournisseurs de produits et de services, qu'ils agissent individuellement ou collectivement, ont la responsabilité de faire progresser l'engagement du Collège en matière de développement durable et de bien-être pour tous.

4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Fournir un cadre qui permette au Collège d'améliorer constamment sa performance en ce qui a trait à la durabilité dans ses activités et ses initiatives, dans son engagement, ses opérations, sa planification et son administration.
- Définir les rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Collège, de la direction et des autres parties prenantes dans la promotion et la pratique du développement durable.

5. DÉFINITIONS

5.1 Plan de développement durable annuel

Afin de développer et de modéliser des pratiques et des comportements liés à la durabilité, le plan détaille les stratégies et les indicateurs d'atteinte des objectifs de durabilité du Collège. Le plan prend en compte les normes et principes établis par les organisations chefs de file dans le domaine de la certification du développement durable dans le milieu de l'enseignement supérieur.

5.2 Rapport de développement durable annuel

Le rapport de développement durable annuel communique à la communauté de Dawson les progrès réalisés par le Collège permettant d'atteindre les objectifs de durabilité inclus dans le plan de développement durable annuel.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 Conseil d'administration

Approuver la présente politique.
Recevoir le rapport de durabilité annuel.

6.2 Direction générale

Approuver les membres du comité consultatif sur le développement durable.
Approuver le plan de développement durable annuel.
Approuver le rapport de développement durable annuel.
Être responsable de l'application de la présente politique.

6.3 Direction des études

Approuver les objectifs liés à l'enseignement dans le plan de durabilité annuel et superviser leur réalisation au sein du secteur des études.
Recommander la nomination d'un ou une membre de l'administration scolaire, d'un enseignant ou une enseignante d'un programme technique, de deux enseignants ou enseignantes des programmes préuniversitaires, d'un enseignant ou une enseignante de la formation générale, d'un ou une membre du bureau du développement académique et d'un ou une membre de la formation continue au comité consultatif sur le développement durable.

6.4 Directeurs et directrices

Approuver les objectifs relevant de leur responsabilité dans le plan de développement durable annuel et superviser leur réalisation au sein de leur direction.

Veiller à ce que les données relatives aux objectifs relevant de leur responsabilité dans le plan de développement durable annuel soient disponibles pour le rapport de développement durable annuel.

Le directeur ou la directrice des ressources humaines recommande la nomination d'un membre des ressources humaines au comité consultatif sur le développement durable.

Le directeur ou la directrice de la gestion des ressources matérielles recommande la nomination d'un membre des ressources matérielles au comité consultatif sur le développement durable.

Le directeur ou la directrice des services aux étudiants recommande la nomination d'un membre des services aux étudiants au comité consultatif sur le développement durable.

6.5 Directeurs adjoints et directrices adjointes des études

Réviser les objectifs liés aux études dans le plan de développement durable annuel et superviser leur réalisation au sein de leur secteur respectif.

Fournir les données disponibles pour le rapport de développement durable annuel.

6.6 Direction adjointe du bureau du développement durable

Développer un plan de développement durable annuel.

Produire un rapport annuel à partir des données recueillies et, dans la mesure du possible, donner accès à ces données.

Fournir des conseils et un soutien à la direction et aux autres entités du Collège (départements, comités, etc.) dans la mise en œuvre du plan de développement durable.

Promouvoir le développement durable au sein de la communauté du Collège.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour informer les communautés internes et externes sur les réalisations du Collège en matière de développement durable.

Présider le comité consultatif sur le développement durable.

Coordonner la révision de cette politique tous les cinq (5) ans.

6.7 Bureau de l'assurance qualité et de la planification (BAQP)

Fournir une expertise dans l'établissement de critères de référence et d'indicateurs. De plus, le BAQP recueille et analyse des données sur les activités du Collège en matière de développement durable.

6.8 Comité consultatif sur le développement durable

Fournir de la rétroaction à la direction adjointe du bureau du développement durable sur les plans et rapports de développement durable annuels.

Réviser la présente politique tous les cinq (5) ans et fournir de la rétroaction à la direction adjointe du bureau du développement durable.

Composition :

- le directeur adjoint ou la directrice adjointe du bureau du développement durable;
- un ou une membre de la table communautaire autochtone;
- un étudiant ou une étudiante sélectionnée par l'Association étudiante de Dawson;
- un enseignant ou une enseignante d'un programme technique;
- deux enseignants ou enseignantes des programmes préuniversitaires;
- un enseignant ou une enseignante de la formation générale;
- un ou une membre de l'administration scolaire;
- un ou une membre du bureau du développement académique;
- un ou une membre des ressources humaines;
- un ou une membre de la gestion des ressources matérielles;
- un ou une membre des services aux étudiants;
- un ou une membre du bureau des communications;
- un ou une membre du bureau de l'assurance qualité et de la planification;
- un ou une membre de la formation continue;
- d'autres membres de la communauté du Collège ou de la communauté externe recommandés à la direction générale.

7. RÉVISION DE LA POLITIQUE

- Cette politique doit être révisée tous les cinq (5) ans.
- Le conseil d'administration est responsable d'approuver les révisions de la politique.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration.

© Collège Dawson
Politique de développement durable

+1 514.931.8731
fr.dawsoncollege.qc.ca

